



Premier cas de grippe hivernale en Belgique

Il n'est pas trop tard pour vous faire vacciner contre la grippe saisonnière

L'Institut scientifique de santé publique (ISP) a isolé pour la première fois cette année deux cas de virus classique influenza. On peut s'attendre à plusieurs cas sporadiques dans les jours à venir, mais il faudra attendre 4 à 6 semaines avant que l'épidémie de grippe saisonnière ne soit à son maximum. En d'autres mots, il n'est pas trop tard pour vous faire vacciner contre la grippe saisonnière mais il est tout de même grand temps. Si nous tenons compte de la période de 10 à 14 jours qui s'écoule avant que le vaccin ne procure une bonne protection, les personnes qui décident de se faire vacciner maintenant seront tout de même protégées au moment de l'épidémie.

Chaque année, en Belgique, 1 à 5 % des habitants sont affectés par la grippe saisonnière dont 10% nécessitent des soins médicaux. Les problèmes se posent particulièrement pour les groupes à risques pour lesquels l'issue peut même être fatale. Les autorités fédérales et communautaires travaillent en étroite collaboration pour convaincre ces personnes à risque, de prendre encore maintenant la décision de se faire vacciner. Le vaccin constitue effectivement le meilleur moyen de prévention contre la grippe. Par ailleurs, le Ministre de la Santé publique a décidé que toutes les personnes appartenant à un groupe à risque bénéficient d'un remboursement partiel du coût du vaccin. Cela signifie que pour un vaccin qui coûte, selon les produits, entre 10,59 et 10,84 euros, le ticket modérateur payé par le patient sera compris entre 6,35 et 6,50 euros.

Lors de la dernière saison de grippe, environ les deux tiers des personnes âgées de plus de 50 ans se sont fait vacciner contre la grippe saisonnière. Le taux de vaccination ne dépasse pas 20,8% pour les autres groupes à risque. L'Organisation mondiale de la Santé préconise, pour ces groupes à risque, un taux de vaccination de 80% étant donné qu'un taux de cet ordre a pour effet de réduire sensiblement la mortalité consécutive à la grippe hivernale. Il est également fortement recommandé aux personnes plus jeunes appartenant à un groupe à risque de se faire vacciner étant donné qu'elles souffrent soit d'une affection chronique, soit de diabète.

Les groupes à risque pour la saison hivernale 2006 sont :

- toute personne âgée de plus de 50 ans
- les personnes institutionnalisées
- le personnel du secteur de la santé

- tout patient, à partir de l'âge de 6 mois, atteint d' une affection chronique sous-jacente, même stabilisée, d'origine pulmonaire, cardiaque, hépatique, rénale, métabolique ou des troubles immunitaires (naturels ou induits)
- les enfants de 6 mois à 18 ans sous thérapie à l'aspirine au long cours
- les femmes enceintes qui seront au deuxième ou troisième trimestre de grossesse au moment de la vaccination
- les éleveurs professionnels de volailles et/ou de porcs ainsi que les membres de leurs familles vivant sous le même toit et les personnes qui, du fait de leur profession, sont au contact de volailles ou de porcs vivants.

L'Institut scientifique de Santé publique (ISP) organise une surveillance de la maladie. Tous les cas confirmés en Belgique sont repris sous forme de statistiques sur le site web de l'Institut: www.iph.fgov.be/flu

Vous trouverez des informations plus complètes sur la grippe saisonnière sur le site web www.influenza.be.